

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026

DELIBERATION 2026-02-08

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DISPOSITIF « ON S'LANCE » POUR LES JEUNES DE 12 A 21 ANS EN SOUTIEN AUX INITIATIVES DES JEUNES 2026-2027

L'an deux mille vingt-six, le onze février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 05 février 2026

Date d'affichage : 05 février 2026

En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Ingrid MORVAN à Pierre GRANDJEAN
Danièle LE CALVEZ à Philippe JAFFRES
Morgane LOAEC à Céline SENECHAL
Marie-Françoise VOXEUR à ELIANE PICART
Claude SEGALEN à Anne DELAROCHE
Catherine GUYADER à Claire LE ROY
Emmanuel MORUCCI à Isabelle BALEM

Monsieur Patrice SIDOINE a été nommé secrétaire de séance.

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DISPOSITIF « ON S'LANCE »
POUR LES JEUNES DE 12 A 21 ANS EN SOUTIEN AUX INITIATIVES DES JEUNES 2026-2027**

La Caisse d'Allocations Familiales du Finistère déploie le dispositif « On s'lance » en faveur des jeunes de **12 à 21 ans**, afin de soutenir leurs initiatives et favoriser leur autonomie. Ce dispositif résulte de la fusion des programmes « On s'lance » et « Sac Ados » et comprend deux volets :

- **« On s'lance Ensemble »** : aide méthodologique et financière à des projets collectifs de jeunes (jusqu'à 80 % du coût du projet, plafonnée à 1 200 €) ;
- **« On s'lance Solo »** : aide au premier départ en vacances en autonomie des jeunes de 16 à 21 ans (aide individuelle plafonnée à 250 €).

Pour les années 2026–2027, la CAF confie la gestion administrative et financière du dispositif au Bureau Information Jeunesse de Brest, en partenariat avec plusieurs communes de la métropole.

La convention soumise au Conseil municipal a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du dispositif au bénéfice des jeunes résidant sur le territoire communal.

L'enveloppe globale allouée par la CAF s'élève à 14 500 € pour la période concernée. Les frais de gestion du dispositif sont répartis entre les communes partenaires, représentant une participation financière de 143 € par an et par commune.

En adhérant à la convention, la commune s'engage à accompagner les jeunes dans leurs projets, à relayer la communication du dispositif et à participer aux frais de gestion.

La convention est conclue pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat relative au dispositif « On s'lance » pour la période 2026-2027 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.

P.J. : Convention de partenariat

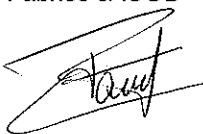
Avis des commissions :

Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarités, Handicap : Favorable
Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
A GUIPAVAS, LE 12 FEVRIER 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Patrice SIDOINE

